

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit:
TCS Unbreakable
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées:
Composé à mouler. Pour une utilisation professionnelle.
- 1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
Importateur :
CTLH Import
5 residence la Van couleur
91940 - Les Vlis
Tel. : 01 82 28 40 93
- Informations sur le fabricant :
Thermoplastic Comfort Systems, Inc 2619
Lime Ave.
Signal Hill, CA 90755
Tel.: (562)-426-2970
- 1.3.1. Personne responsable: Dreux Olivier
Adresse e-mail : audrey.dreux@tcsfrance.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification du mélange:
Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):
N'est pas classifié comme mélange dangereux.
Avertissements H : aucune.
- 2.2. Éléments d'étiquetage:
L'étiquetage n'est pas nécessaire.
Avertissements H : aucune.
Mises en gardes P : aucune.
- 2.3. Autres dangers:
Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. Substances:
Non applicable.
- 3.2. Mélanges:
Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse, ou la concentration des substances dangereuses n'atteint pas le point désigné par les réglementations appropriées, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de les mentionner dans la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des phrases H : voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**Mesures générales:**

En cas d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin de garde. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

4.1. Description des premiers secours:INGESTION:

Précautions d'emploi:

- Rincer la bouche soigneusement.
- Ne pas induire de vomissement sans avis médical ou du centre toxicologique.
- Prendre un avis médical si vous ne vous sentez pas bien.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Amener la victime à l'air frais et la laisser au repos, dans une position confortable pour respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Précautions d'emploi :

- Enlever les vêtements souillés.
- Laver la surface de la peau avec beaucoup d'eau et du savon (pendant 15 minutes).

YEUX:

Précautions d'emploi:

- En cas de contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes et en bougeant les globes oculaires (pendant au moins 15 minutes).
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Dans les conditions normales d'utilisation, ce produit ne présente pas de risque pour la santé.

Symptômes / lésions après l'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes / lésions après un contact cutané : Peut causer une irritation de la peau.

Symptômes / lésions après un contact avec les yeux : En cas de contact direct avec les yeux peut être irritant.

Symptômes / lésions après l'ingestion : Peut causer des irritations gastro-intestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE5.1. Moyens d'extinction:

5.1.1. Moyens d'extinction adaptés:

Poudre sèche, mousse, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, sable.

5.1.2. Moyens d'extinction non adaptés :

Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Le produit n'est pas inflammable ou explosif. Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'application.

5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée pour refroidir les récipients exposés. Soyez prudent en combattant tout incendie de produits chimiques. Ne pas verser l'eau d'extinction dans l'environnement. Empêcher l'exposition humaine au feu, à la fumée et aux produits de combustion. Éviter le contact avec l'eau pulvérisée, le matériel mouillé est glissant.

Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Tenue de protection complète réglementaire et appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales : Aucune mesure d'urgence spécifique n'est requise en dehors des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en laboratoire. Éviter l'exposition aux fumées du matériel traité pendant qu'il est chaud.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Porter un équipement de protection individuelle tel qu'indiqué en section 8.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éliminer le déversement et ses déchets selon les réglementations environnementales en vigueur. Ne pas laisser le produit ou ses déchets pénétrer dans les égouts/sols/eaux souterraines. En cas de pollution environnement informer immédiatement l'autorité compétente.

Revisé le: -

Version : 1

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour le confinement : Laisser le matériau fondu se solidifier et gratter. Contenir et recueillir comme les matières solides en générale.

Méthodes de nettoyage : Laisser le matériau fondu se solidifier et gratter. Balayer ou pelleter les matières solides dans un récipient approprié pour l'élimination. En cas de refroidissement, placer dans un récipient approprié pour l'élimination, conformément au règlement sur les déchets (voir section 13).

6.4. Références aux autres rubriques:

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter un équipement de protection personnelle approprié.

Éviter de respirer les vapeurs du matériau chauffé.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et en quittant le travail.

Mesures techniques:

Assurer une ventilation appropriée aux endroits où la poussière peut se dégager.

Préventions des incendies et des explosions :

Aucune instruction spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques et conditions de stockage:

Entreposer dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée.

Matières incompatibles: aucune connue.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle:**

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n. d.	n. d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n. d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n. d.	n. d.	n. d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	n. d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	n. d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n. d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

Revisé le: -

Version : 1

- 8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés :
- Assurer une ventilation adéquate par l'aspiration générale et locale.
Effectuer des contrôles techniques ou d'autres contrôles techniques pour vérifier que les concentrations atmosphériques soient sous les limites d'exposition recommandées.
Utiliser des équipements antidéflagrants en cas des matériaux inflammables.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans des espaces confinés.
Utiliser un équipement de protection résistant à la chaleur lors de la manipulation de la matière fondue.
Ne pas respirer les fumées de la matière fondue.
- 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
1. Protection des yeux / du visage: utiliser lunettes de sécurité appropriées (EN 166), conformément à l'environnement. Éviter le contact direct avec les yeux.
 2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains : gants de protection conforme aux normes en vigueur (EN 374).
Utiliser des gants résistants aux produits chimiques et spécialement à ce produit en cas de contact prolongé ou répété.
 - b. Autres: Porter des vêtements avec des manches longues et des équipements de protection personnel résistants aux substances chimiques / des combinaisons étanches pour minimiser l'exposition du corps..
 3. Protection respiratoire : Utiliser un respirateur (poussières / particules) approuvé par NIOSH. Lorsque la vapeur, le brouillard ou la poussière dépassent les limites d'exposition (PEL; OEL) applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé par le NIOSH.
Facultatif: Si vous chauffez le produit, portez un masque à gaz.
 4. Risques thermiques: aucune information disponible.
- 8.2.3. Contrôles de l'exposition de l'environnement:
Aucune mesure particulière n'est requise.
Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	Solide, granulé	
2. Odeur:	n.d.	
3. Seuil olfactif:	n. d.	
4. Valeur pH:	n.d.	
5. Point de fusion/Point de congélation:	n. d.	
6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable.	
7. Point d'éclair:	n. d.	
8. Taux d'évaporation:	n. d.	
9. Inflammabilité (solide, gaz):	n.d.	
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	n. d.	
11. Pression de vapeur:	n. d.	
12. Densité de vapeur:	n. d.	
13. Densité relative:	n. d.	
14. Solubilité(s):	Eau: négligeable.	
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	n. d.	
n.d. Température d'auto-inflammabilité:	> 350 °C	
17. Température de décomposition:	n.d.	
18. Viscosité:	Non applicable.	Cinématique, dynamique
19. Propriétés explosives:	n. d.	
20. Propriétés comburantes:	n. d.	

9.2. Autres informations:

Taux d'évaporation relatifs (acétate de butyle = 1): Plus lent que l'acétate de butyle.
Densité relative de vapeur à 20°C: Plus lourd que l'air.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'application.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Révisé le: -

Version : 1

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune connue.
- 10.4. Conditions à éviter :
Température de décomposition thermique > 350 °C (662 °F).
- 10.5. Matières incompatibles:
Aucune connue.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux :
Aucune connue.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë : N'est pas classifié.
Corrosion cutanée/ irritation de la peau : N'est pas classifié.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : N'est pas classifié.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : N'est pas classifié.
Mutagénicité sur les cellules germinales: N'est pas classifié.
Cancérogénicité: N'est pas classifié.
Toxicité pour la reproduction : N'est pas classifié.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: N'est pas classifié.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: N'est pas classifié.
Danger par aspiration: N'est pas classifié.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données
Aucune information disponible.
- 11.1.3. Informations sur les voies d'exposition probables
Ingestion, inhalation , peau, yeux.
- 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Symptômes / lésions après l'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes / lésions après un contact cutané : Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes / lésions après un contact avec les yeux : En cas de contact direct avec les yeux peut être irritant.
Symptômes / lésions après l'ingestion : Peut causer des irritations gastro-intestinales.
- 11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Aucune information disponible.
- 11.1.6. Effets interactifs:
Aucune information disponible.
- 11.1.7. Absence de données spécifiques
Aucune information disponible.
- 11.1.8. Autres informations:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité:
Aucune information disponible.
- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune information disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Aucune information disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune information disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1. Méthodes de traitement des déchets:
Ne pas rejeter dans les réseaux publics d'eaux usées sans l'autorisation des autorités responsables du contrôle de la pollution. Aucun déversement dans les eaux de surface n'est autorisé sans le permis des autorités.
Éliminer en conformité avec les réglementations locales/nationales. Éviter tout déversement dans l'environnement.
Code du catalogue européen des déchets:

Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.

- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
L'emballage contaminé doit être complètement vidé. L'emballage vide peut uniquement être envoyé au recyclage après avoir été soigneusement nettoyé. L'emballage non-nettoyé doit être éliminé de la même manière que le produit.
Code du catalogue européen des déchets:
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets
Aucune connue.
- 13.1.4. Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.

- 14.1. Numéro ONU:
Aucune.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:
Aucune.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Aucune.
- 14.4. Groupe d'emballage:
Aucune.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Aucune information pertinente disponible.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:
Non applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: non défini n.a.: non applicable.

Sources de données :

Fiche de données de sécurité (datée du 03. 04. 2015.) délivrée par le fabricant.

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008: N'est pas classifié basé sur la méthode de calcul concernant les dangers connus des ingrédients.

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité: aucune.

Conseils relatifs à la formation : pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base d'informations fournies par le fabricant/fournisseur et conforme à la réglementation en vigueur. Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont donnés de bonne foi, obtenus de sources fiables et considérés vrais et précis à la date de publication ; toutefois, nous ne garantissons pas l'exhaustivité des informations. La FDS ne sera utilisée que comme un guide pour la manipulation du produit ; au cours de la manipulation et de l'utilisation du produit d'autres préoccupations peuvent survenir ou s'imposer. Il revient aux utilisateurs de déterminer si les informations ci-dessus sont appropriées et applicables à leurs situation et besoins propres et d'assumer le risque associé à l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer en tous points à la réglementation locale, nationale et internationale concernant l'utilisation de ce produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.
www.msds-europe.com

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com